

PIÈCES À FOURNIR POUR UNE CARTE D'IDENTITÉ

Les dépôts de dossier s'effectuent uniquement sur rendez-vous

- Formulaire** papier dûment complété ou **pré-demande** sur le site : <https://ants.gouv.fr>
- Carte d'identité** périmée ou à remplacer ⁽¹⁾
- Passeport** en cours de validité ou périmé ⁽¹⁾
- 1 Photo d'identité** (35 mm x 45 mm) datée de moins de 6 mois parfaitement de face, tête nue, expression neutre, bouche fermée et visage dégagé.
Norme ISO/IEC 19794-5 : 2005
- Copie Intégrale de l'Acte de Naissance** de moins de 3 mois (si aucun titre d'identité n'est en votre possession ou si un changement d'état civil est intervenu) ⁽¹⁾
- Document avec photo d'identité (permis de conduire, carte vitale...) ⁽¹⁾
- Justificatif de domicile** de moins d'un an au nom du demandeur (ex : facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer non-manuscrite, les factures internet sont acceptées)
- Pour les personnes mineures** : justificatif de domicile, carte d'identité et attestation sur l'honneur du parent accompagnant ⁽¹⁾
- Dispositif **du jugement de divorce**, la pièce d'identité et le justificatif de domicile de l'autre parent ⁽¹⁾
- Document prouvant la nationalité française pour les personnes nées à l'étranger ⁽¹⁾
- Déclaration de perte** (en mairie) ou **de vol** (commissariat de police ou la gendarmerie) ⁽¹⁾ + **Timbre fiscaux** d'une valeur de 25€

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

(1) Toutes les pièces demandées devront être un original et présentées au secrétariat qui se chargera d'effectuer les photocopies nécessaires au dossier.

PIÈCES À FOURNIR POUR UNE CARTE D'IDENTITÉ

Les dépôts de dossier s'effectuent uniquement sur rendez-vous

- Formulaire** papier dûment complété ou **pré-demande** sur le site : <https://ants.gouv.fr>
- Carte d'identité** périmée ou à remplacer ⁽¹⁾
- Passeport** en cours de validité ou périmé ⁽¹⁾
- 1 Photo d'identité** (35 mm x 45 mm) datée de moins de 6 mois parfaitement de face, tête nue, expression neutre, bouche fermée et visage dégagé.
Norme ISO/IEC 19794-5 : 2005
- Copie Intégrale de l'Acte de Naissance** de moins de 3 mois (si aucun titre d'identité n'est en votre possession ou si un changement d'état civil est intervenu) ⁽¹⁾
- Document avec photo d'identité (permis de conduire, carte vitale...) ⁽¹⁾
- Justificatif de domicile** de moins d'un an au nom du demandeur (ex : facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer non-manuscrite, les factures internet sont acceptées)
- Pour les personnes mineures** : justificatif de domicile, carte d'identité et attestation sur l'honneur du parent accompagnant ⁽¹⁾
- Dispositif **du jugement de divorce**, la pièce d'identité et le justificatif de domicile de l'autre parent ⁽¹⁾
- Document prouvant la nationalité française pour les personnes nées à l'étranger ⁽¹⁾
- Déclaration de perte** (en mairie) ou **de vol** (commissariat de police ou la gendarmerie) ⁽¹⁾ + **Timbre fiscaux** d'une valeur de 25€

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

(1) Toutes les pièces demandées devront être un original et présentées au secrétariat qui se chargera d'effectuer les photocopies nécessaires au dossier.